

## *Motion CA*

*Nous personnels de vie scolaire englobant l'ensemble des assed et la CPE du collège du parc dénonçons et nous alarmons de nouveau devant les les conditions catastrophiques dans lesquelles nous sommes contraints de prendre en charge les élèves en situation difficiles . A l'heure ou l'une des grandes préoccupations de l'Éducation nationale est la promotion de la santé mentale au travers de l'amélioration du climat scolaire et le repérage des troubles mentaux chez les élèves comment pouvons-nous répondre à cette mission en l'absence d'un service médico-social stable et disponible dans notre établissement*

*Selon le protocole de santé mentale de septembre 2023 nous devons œuvrer afin que les élèves soient heureux au collège en axant notre travail autour du repérage jusqu'à une prise en charge adéquates ». Mais comment, nous personnel de vie scolaire pouvons nous faire sans moyens humains spécialisés dans notre établissement.*

*L'institution demande aujourd'hui aux CPE d'être des « formateurs au secourisme en santé mentale » il s'agit là de déceler les troubles psychiques ou psychiatriques de nos élèves. Une CPE ou un assistant d'éducation doit-il, alors, se substituer à une infirmière, à une AS ou à une psy EN? Est-ce à une CPE de gérer des PAI des PAP des PPRE ou des dossiers MDPH de plus en plus nombreux. Est-ce à la CPE de faire des informations préoccupantes, des signalements pour enfants en danger, de trouver des praticiens psychiatriques ou psychologiques pour orienter nos élèves vulnérables parce que les CMP sont engorgés ou encore de trouver en vain des moyens pour aider des familles en difficulté financière ? Est-ce aux personnels de vie scolaire de prendre en charge des élèves en crise chaque matin parce qu'ils ont peur de venir à l'école, des élèves qui font des crises d'angoisse pour divers motifs ou de donner un médicament pouvant être dangereux à des enfants ayant des troubles de l'attention et de l'hyperactivité ? Parce que telle est la réalité au collège du Parc. La réponse est bien évidemment non parce qu'au-delà de l'absence de formation adaptées les personnels de l'éducation national ne sont pas interchangeables ni corvéables à merci. Malgré cela nous nous substituons à tous ces manquements car notre objectif est le bien être de nos élèves. Nous engageons, alors, quotidiennement notre responsabilité dans des missions qui ne sont pas de notre ressort. Outre le fait que cela dégrade nos conditions de travail et fait courir à chacun des membres de la vie scolaire des risques psycho-socio pouvant mener à une saturation personnelle ou à la multiplications des arrêts de travail, les conditions d'accueil des élèves sont remises en cause Qu'arrivera-t-il en cas de drame ?*

*L'éducation Nationale se dédouane de sa responsabilité face à des brèches qu'elle a elle-même ouverte en les colmatant à coup de brigades ou de référents en tout genre censé régler tous les problèmes de nos élèves. Groupe de décrochage scolaire, cellule de veille sont des dispositifs obligatoires à mettre en place dans les EPLE. Des référents décrochages, des référents harcèlement autour du programme PHARE, des référents filles garçons, des référents parcours avenir, des référents santé mentale ou encore des référents PIAL sont plus ou moins désignés dans les établissements scolaires . Nous pouvons ajouter à cela les demandes multiples d'organiser des interventions de prévention en tout genre : sexualité, sécurité routière, lutte contre les discriminations et la liste est encore longue. On nous demande maintenant de dispenser des cours d'empathie pour faire acquérir à nos élèves des « compétences psychosociales » un rôle qui est pourtant, me semble-t-il, de la responsabilité des familles.*

*Dans ces cas pourquoi payer des infirmières des AS ou des psy EN quand les CPE, assed ou même collègues professeurs peuvent le faire à leur place et bien souvent sans rémunération supplémentaire.*

*Notre collège accueille des élèves issus, en grande partie, de familles appartenant à des catégories socio-professionnelles favorisées. En cela le collège du parc est identifié comme étant un établissement tranquille ou tous les élèves vont bien et n'ont aucun soucis. La souffrance psychique, les difficultés scolaires, la violence et la précarité de certaines familles resteraient donc de l'autre coté du portail ?. Tout ceci ne nous est bien évidemment pas concevable ni entendable .*

*Par cette motion nous demandons donc la présence régulière dans notre établissement de personnels médico-sociaux et ce dès la rentrée de septembre.*

*C'est en ce sens également que nous réclamons que les personnels médico-sociaux ne soient pas les oubliés de l'éducation nationale et soient considérés comme des professionnelles ressources et indispensables au bien être de nos élèves est plus généralement de nos enfants. Sans cela la santé mentale de nos élèves n'ira malheureusement qu'en se dégradant*